# "Grenellisation" des PLU. Report de l'échéance : prochaine révision du PLU

## Revue - Urbanisme

### Source - Réponses ministérielles

L'article 132 de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a supprimé l’échéance du 1

er

 janvier 2017. Ainsi, les documents d'urbanisme devront être mis en conformité avec les dispositions de la loi ENE (loi Engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2), au plus tard à l'occasion de leur prochaine révision (

*JO*

 Sénat, 02.03.2017, question n° 23609).